Votre parcours de formation

Le permis BEA

Votre parcours de formation du permis BEA par étapes.

Alain
ECOLE de CONDUITE
Agrément préfectoral : E140280010 renouvelé le 09/01/19
par DDT CHARTRES - SIRET : 301 818 118 000 46
Assuré au titre de l'article L.211-1 du code des assurances
par MASTER Assurances - Police n°1013010911

- ○ Je suis âgé(e) d'au moins 17 ans, je me préinscris et réserve mon heure d'évaluation. Je constitue mon dossier d'inscription et l'apporte complet lors de mon rendez-vous d'évaluation.
- ○ L'enseignant(e) me fait un bilan détaillé de mon évaluation de départ. Je connais le volume estimé de ma formation de conduite (minimum 13h). Je peux à présent signer mon contrat de formation avec l'École de Conduite ALAIN.
- ○ Je m'entraîne collectivement au cours de code en salle avec des tests sur DVD. Chaque série de code est corrigée et expliquée afin de progresser rapidement. Mes résultats sont consignés pour assurer un suivi de ma progression. Mon accès en salle est illimité durant 6 mois. Lorsque mes résultats sont de moins de 6 fautes à chaque série, l'École de Conduite ALAIN m'inscrit à l'examen de code. 5 Fautes maximum seront autorisées.
- ○ Je suis reçu(e) au code, je réserve mes heures de conduite selon la formule choisie lors de la signature de mon contrat de Formation : ☐ Classique (5h par semaine), ☐ Accélérée (10h par semaine – Hors Juillet - Août).
- ○ Durant ma formation de conduite, je peux participer à un Rendez-vous pédagogique collectif en salle de 2h, traitant de thèmes tels que l'alcool, les distracteurs, les stupéfiants, l'assurance, la vitesse… Les jours et horaires sont communiqués chaque mois sur la porte du bureau.
- ○ J'apprends à conduire avec les enseignants de l'École de Conduite ALAIN et je suis ma progression grâce au compte-rendu détaillé fait à chaque fin de leçon. Des questions sur les 1ers secours mes sont posées.
- ○ En toute fin de compétence 3, l'enseignant(e) effectue un examen blanc destiné à m'entraîner et me mettre en situation réelle face à l'épreuve de conduite officielle. Ce bilan permet de valider le nombre d'heures restant à poser avant mon examen de conduite
- ○ J'assiste à un cours collectif d'1h de vérifications mécaniques sur le véhicule-école.
- ○ Je suis prêt(e) pour passer l'examen du permis de conduire ! Il me faudra totaliser 20 points minimum, sans faute éliminatoire. Je connais le résultat en me connectant 48h après l'examen via le site de l'École de Conduite ALAIN.
  Je peux répondre au questionnaire de satisfaction mis à ma disposition sur le site de l'École de Conduite ALAIN.